

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

**2024 45 Requalification urbaine à Kergroez par MORBIHAN HABITAT :
déclassement de parcelles – Enquête publique**

Rapporteur : C. Guéguen

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, le Conseil Municipal avait validé l'engagement de la procédure de déclassement de la parcelle communale cadastrée CI 45 en vue de permettre la réalisation du programme de requalification urbaine prévu par BSH (aujourd'hui MORBIHAN HABITAT) sur le secteur de Kergroez, autorisé la mise en œuvre de tous moyens administratifs et matériels destinés à faire cesser l'utilisation de ces biens par le public et nécessaires à leur désaffectation et autorisé le Maire ou son représentant à organiser la procédure d'enquête publique préalable au déclassement.

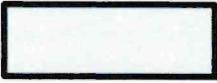
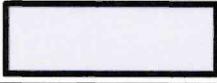
L'enquête publique s'est déroulée du 06 au 22 novembre 2023.

Le commissaire enquête a émis un avis favorable au projet de déclassement d'une partie de la parcelle CI 45 dans le cadre du projet de requalification urbaine du site des HLM de Kergroez, avec la recommandation de préserver le talus en limite nord-ouest de la parcelle CI 45. Mais MORBIHAN HABITAT a oublié d'inclure une partie de la rue du 19 mars 1962 (283 m² env. de domaine public) dans cette enquête et nous devons en organiser une autre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'engagement de la procédure de déclassement de 283 m² env. du domaine public en vue de permettre la réalisation du programme de requalification urbaine prévu par MORBIHAN HABITAT sur le secteur de Kergroez, et d'autoriser la mise en œuvre, de tous moyens administratifs et matériels destinés à faire cesser l'utilisation de ces biens par le public et nécessaires à leur désaffectation.

Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la procédure d'enquête publique préalable au déclassement.

Bilan des mutations

Couleur	Mutation	Surface env. en m ²	Îlot futur	Cadastre	Notes
	Conservé MH	1204	A1	CI 45p	
	de Guidel à MH	224	A1	CI 45p	Terrain déclassé lors de la 1 ^{re} enquête publique
	conservé Guidel	1064		CI 45p	Terrain en haut de talus, le long de la RD 306
	de MH à Guidel	1250		CI 44p	Espace central et accotements rue
	de Guidel à MH	540	A2 et B	CI 45p	Terrain déclassé lors de la 1 ^{re} enquête publique
	de Guidel à MH	283	B	DP	Terrain à déclasser lors de la 2 ^{de} enquête publique
	conservé MH	3765	A1, A2 et B	CI 44p	

Après les résultats de la seconde enquête, les terrains pourront être déclassés lors d'un Conseil Municipal puis vendus lors d'un autre Conseil Municipal.

Globalement, les échanges fonciers à prévoir avec Morbihan Habitat sont :

Cession Commune à MORBIHAN HABITAT :

- Partie DP : environ 283 m²
- Parties parcelle CI 45 : environ 764 m²

Cession MORBIHAN HABITAT à Commune :

- Partie parcelle CI 44 : environ 1 250 m²

Les échanges de terrains se feront à l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la nécessité de déclasser l' emprise foncière communale située au sud de l'ancien bâtiment E de Kergroez, en vue de permettre la réalisation du projet de requalification urbaine par MORBIHAN HABITAT ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 27 février 2024 ;

VALIDE l'engagement de la procédure de déclassement de 283 m² env. du domaine public en vue de permettre la réalisation du programme de requalification urbaine prévu par MORBIHAN HABITAT sur le secteur de Kergroez ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à organiser la procédure d'enquête publique préalable au déclassement ;

AUTORISE la mise en œuvre, par le Maire ou son représentant et par les services techniques communaux, de tous moyens administratifs et matériels destinés à faire cesser l'utilisation de ces biens par le public et nécessaires à leur désaffectation ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Maire,
Joël DANIEL

